

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 37 (1957)
Heft: 1

Artikel: L'assistance technique en France
Autor: Gottret, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887799>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

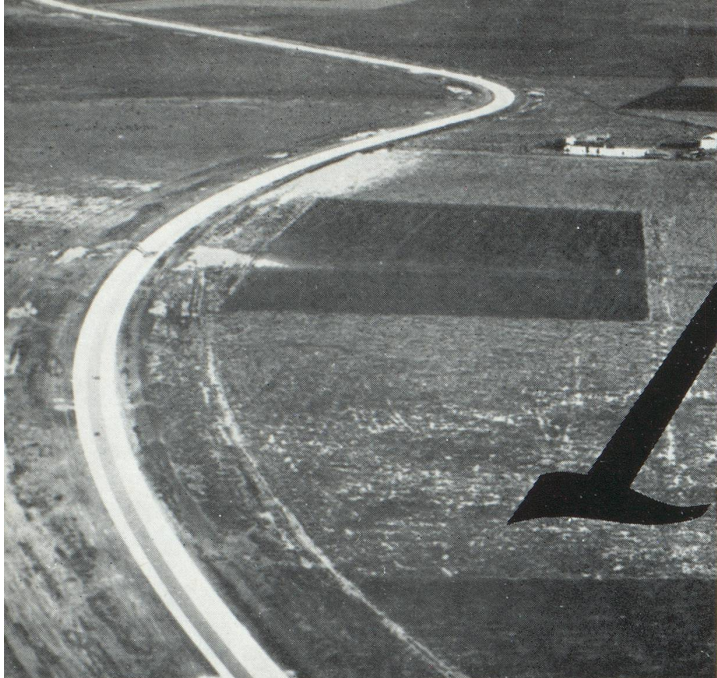
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



MAROC : Canal d'irrigation de la plaine de Beni Moussa
(Photo Fédération nationale des travaux publics)

ASSISTANCE TECHNIQUE EN FRANCE

PAR PAUL GOTTRET

Le niveau du développement économique d'un pays diffère beaucoup d'une partie du monde à l'autre. Il est connu qu'un tiers de la population du globe dispose de 85 % du revenu mondial, le deuxième tiers de 10 % et le troisième tiers de 5 %. La presse et la radio ont largement fait connaître la situation des pays moins favorisés dits « sous-développés ».

On entend communément par pays sous-développé « tout pays qui, pour une population donnée, n'a pas encore pu faire un plein et rationnel emploi de ses ressources agricoles, minières et énergétiques connues, compte tenu des connaissances techniques et de l'épargne existantes, entraînant de ce fait pour chacun de ses habitants un niveau de vie économique et social insuffisant ». Les pays sous-développés forment des zones dont la plus importante se situe autour de l'Équateur. Elle comprend l'Amérique centrale, l'Afrique, l'Asie. Il faut mentionner aussi la plupart des pays de l'Amérique du Sud, le continent africain et, en Europe, certaines parties du bassin méditerranéen, l'Italie méridionale, la Grèce, la Turquie.

Le pays sous-développé doit en premier lieu résoudre un problème alimentaire et agricole. Sa population s'accroît et les récoltes sont insuffisantes — la moitié de l'humanité vit en état de sous-alimentation chronique —, il y a déséquilibre entre la population et la production. Ses exportations sont faibles et irrégulières, l'industrialisation est, d'une façon générale, inexistante, l'administration manque d'expérience et les cadres font souvent défaut. L'opinion publique n'ignore plus que les pays développés et riches ont pris conscience de leur devoir de venir au secours des pays sous-développés qui en attendent une aide économique et technique. L'agriculture, orientée parfois vers une seule production telle que le café, le sucre, le riz, doit être transformée, développée afin de pouvoir exporter et, parallèlement, l'industrialisation du pays doit être entreprise. Cette aide, c'est l'ASSISTANCE TECHNIQUE, un des grands problèmes à l'ordre du jour.

L'objectif principal de l'assistance technique tel

qu'il a été défini par l'O. N. U. est « d'aider les pays insuffisamment développés à renforcer leurs économies nationales grâce au développement de leurs industries et de leur agriculture, afin de favoriser leur indépendance économique et politique dans l'esprit de la Charte des Nations-Unies, et de permettre à leur population entière d'atteindre un niveau plus élevé de bien-être économique et social ».

La France, membre des Nations-Unies, poursuit ce but général. Le Ministère des Affaires Étrangères et le Secrétariat d'État aux Affaires Économiques sont spécialement chargés de l'assistance technique. Ils doivent l'envisager à la fois sur le plan multilatéral, notamment à l'O. N. U., et sur le plan bilatéral.

Dans le cadre de l'O. N. U., un programme a été mis au point dès le mois de décembre 1946 et élargi en août 1949. La procédure instaurée est assez lourde et longue. Les pays intéressés adressent leurs demandes au bureau d'assistance de l'O. N. U., qui les étudie ou les transmet aux institutions spécialisées, F.A.O., O.I.T., U. N. E. S. C. O., etc. Les pays susceptibles de fournir des experts sont consultés et envoient leurs offres au bureau des Nations-Unies, qui transmet ces propositions aux gouvernements demandants. Ceux-ci choisissent alors les offres qui leur agrément et concluent un accord avec l'O. N. U.

Pour couvrir les frais de l'assistance technique, l'O. N. U. reçoit des contributions de ses membres. Aucune cotisation n'est fixée d'office. Les États-Unis et le Canada ont versé à eux seuls plus de 60 % des contributions. Cependant, d'année en année, la France a augmenté progressivement sa cotisation, qui dépasse aujourd'hui 520 millions de francs français, soit le 6 % des contributions, prenant ainsi la quatrième place après la Grande-Bretagne. La cotisation annuelle de la Suisse est de 1 million et demi de francs suisses.

Depuis le début de l'exécution du programme élargi de l'O. N. U., 350 experts français environ ont été envoyés dans la plupart des pays du monde, surtout dans le Moyen-Orient et en Amérique. Ce sont princi-

palement des experts en géologie minière, questions financières, énergie thermique et hydro-électrique, ponts, routes et chemins de fer, P. T. T.. La France vient ainsi au troisième rang, après les États-Unis et la Grande-Bretagne. Elle a, d'autre part, reçu plusieurs centaines de stagiaires venus se perfectionner dans ses écoles, usines ou administrations. Ces stagiaires ont la possibilité de suivre un stage théorique dans des écoles techniques (institut de recherches hydrauliques, Institut du pétrole, etc.) et un stage pratique sur les chantiers de maisons spécialisées dans les barrages hydrauliques, travaux routiers, dans des aciéries, des cimenteries, etc.

D'autres organismes internationaux se penchent aussi sur les pays sous-développés. La France fait également partie de la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement, qui, depuis sa fondation en 1944, a accordé aux pays sous-développés des prêts pour un montant supérieur à 2.000 millions de dollars. La participation de la France s'élève à 46,7 millions de dollars. Il est vrai que les pays d'outre-mer français ont reçu des prêts de cet organisme pour un montant de 17 millions et demi de dollars. Quant à la Suisse, elle n'est pas membre de la Banque, mais celle-ci a émis en Suisse des emprunts pour un montant de 70 millions de dollars de 1951 à 1955.

La Société financière internationale, créée en juillet dernier, cherche à encourager les investissements de capitaux privés dans des régions insuffisamment développées. Elle accorde des prêts aux entreprises privées, principalement industrielles, de ces régions qui sans cette aide ne pourraient pas attirer des capitaux privés d'investissement. La France a déjà versé près de 6 millions de dollars à la société.

La France est en outre membre des Commissions économiques pour l'Asie et l'Extrême-Orient et pour l'Amérique latine, commissions créées par le Conseil économique et social des Nations-Unies. Elle fait encore partie de la Commission de Coopération technique en Afrique au sud du Sahara, de la Commission des Caraïbes et de la Commission du Pacifique sud.

Enfin, en Europe, le Conseil des Ministres de l'O. E. C. E. a décidé, en février 1956, d'ouvrir une enquête sur l'aide et l'assistance apportées par ses membres aux régions du monde les moins développées et d'examiner si les pays membres pourraient utilement prendre des mesures en vue de coordonner leur action. Un premier bilan a été dressé.

Sur le plan bilatéral, l'assistance diffère peu de celle du secteur multilatéral. Il s'agit toujours d'envoi d'experts à l'étranger et aussi d'accueil de stagiaires qui viennent se perfectionner dans le pays.

Chaque année, une centaine d'experts sont envoyés en mission et les autorités voudraient encore développer leur action. Les efforts de la France ont porté surtout, jusqu'à présent, sur les trois grandes régions suivantes : Moyen-Orient, Extrême-Orient et Amérique du Sud. La presse a cité récemment la création à Lima d'un Centre de formation professionnelle qui est pourvu de machines-outils français. Les cours sont donnés par des instructeurs français, selon les méthodes françaises. D'autres centres seraient ouverts prochainement



A. O. F. : Côte d'Ivoire
Station de la Mé.
Bingerville (Photo-
thèque du Ministère de
France d'Outre-M



A. E. F. : Moyen-
Congo. Chemin de fer
Congo-Océan. Dans la
vallée du Niari. Pont
sur la Loutété (Photo-
thèque du Ministère de
la France d'Outre-Mer)



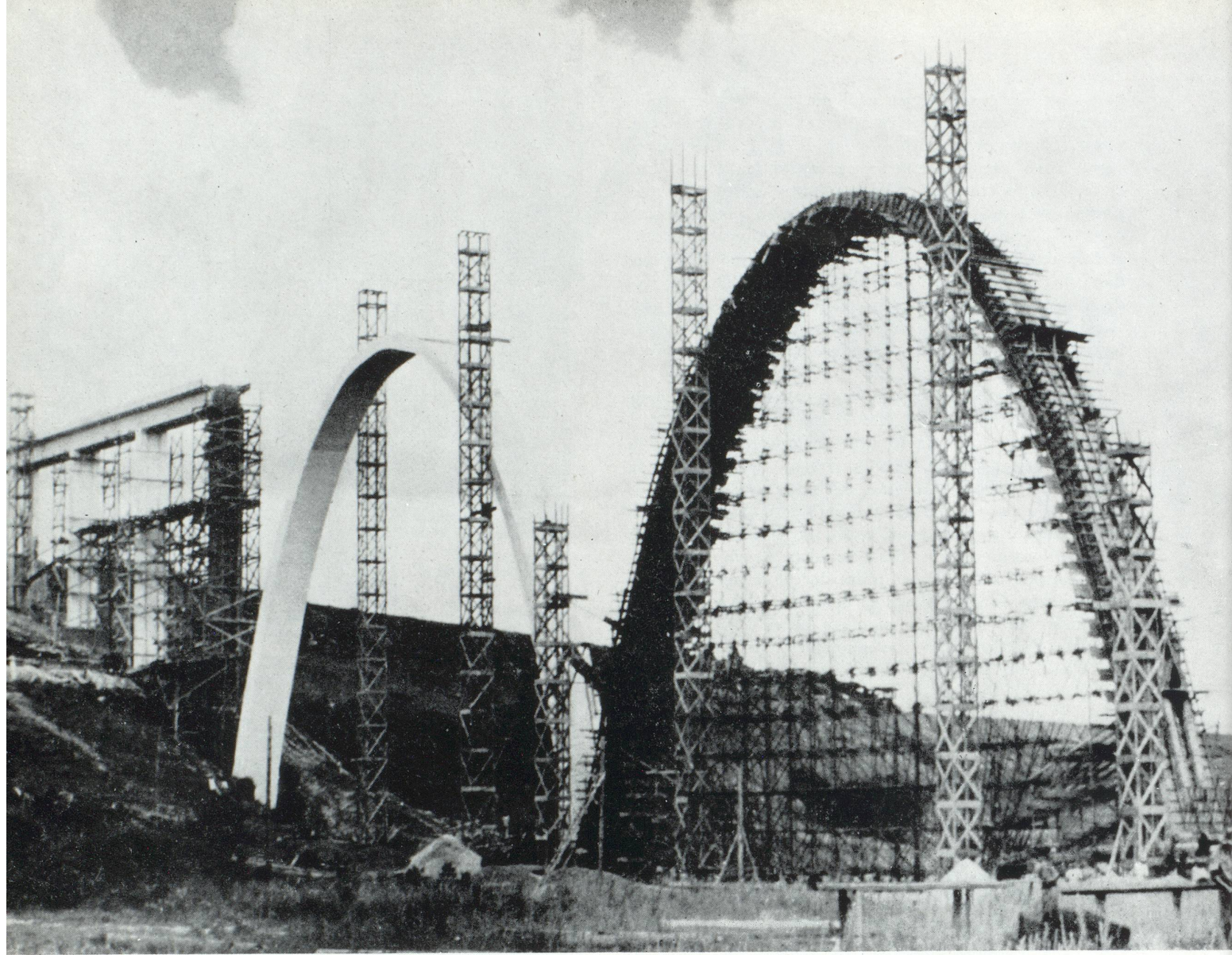
A. O. F. : Sénégal.
place de l'Étoile,
Dakar (Photothèque
Ministère de la Fran-
ce d'Outre-Mer)



A. O. F. : Côte d'Ivoire.
Abidjan - École techni-
que (Photothèque du
Ministère de la France
d'Outre-Mer)



A. O. F. : Sénégal. D
kar. Cités de logement
économiques pour for-
tionnaires européens
africains (Photothèq
du Ministère de
France d'Outre-Me



L'un des cintres tubulaires du viaduc de Papagaïão, actuellement en construction dans l'État de Parana, au Brésil (Photo Fédération nationale des travaux publics)

à São Paulo et en Colombie. Les autorités françaises cherchent ainsi à familiariser les techniciens indigènes avec les techniques et le matériel français. Au Moyen-Orient, des grands travaux de génie et d'équipement sont exécutés : ponts, routes, tunnels et travaux d'irrigation en Irak, aqueducs et travaux d'urbanisme en Arabie séoudite, station de radio et construction d'un pipe-line en Iran, installation de trois stations de recherches agricoles en Syrie et au Liban.

Cette assistance technique a débuté en 1949 et depuis lors, un crédit, qui va en augmentant, a été inscrit régulièrement au Budget. Il a été de 223 millions de francs en 1955, de 266 millions en 1956 et sera de 486 millions pour 1957.

Cependant, il est évident que les efforts de la France se sont concentrés avant tout sur les territoires de l'Union française. Une documentation abondante a déjà montré l'énorme effort que la France a poursuivi, surtout depuis la fin de la guerre, en vue de moderniser et d'équiper ses territoires extra-métropolitains. Cette activité pourrait se résumer de la manière suivante :

— prise en charge du déficit budgétaire de chaque territoire;

— mise à disposition de devises étrangères permettant aux territoires d'acquies les marchandises dont ils ont besoin et qui ne proviennent pas de la Métropole;

— modernisation et équipement des territoires.

Dans le rapport qu'il a présenté en novembre 1955 sur l'exécution du Plan de modernisation et d'équipement de l'Union française, le Commissariat général au Plan a dressé le tableau des « réalisations d'outre-mer » montrant l'importance et la diversité des efforts faits en faveur de l'agriculture, l'habitat, la santé publique, l'équipement culturel et social, le développement de l'infrastructure, les recherches et productions minières. Par la loi du 30 avril 1946, la France a créé le Fonds d'investissement des Territoires d'outre-mer (F. I. D. E. S.) et le Fonds d'Investissement pour les départements d'outre-mer (F. I. D. O. M.). Il convient de relever que, pour les seuls territoires d'outre-mer, la Métropole a investi de 1946 à 1955 près de 530 milliards de francs français.

Quant à l'Afrique du Nord, elle ne dépend pas de ces organismes. Les investissements s'élèvent pour elle seule à 714 milliards de francs depuis 1952.

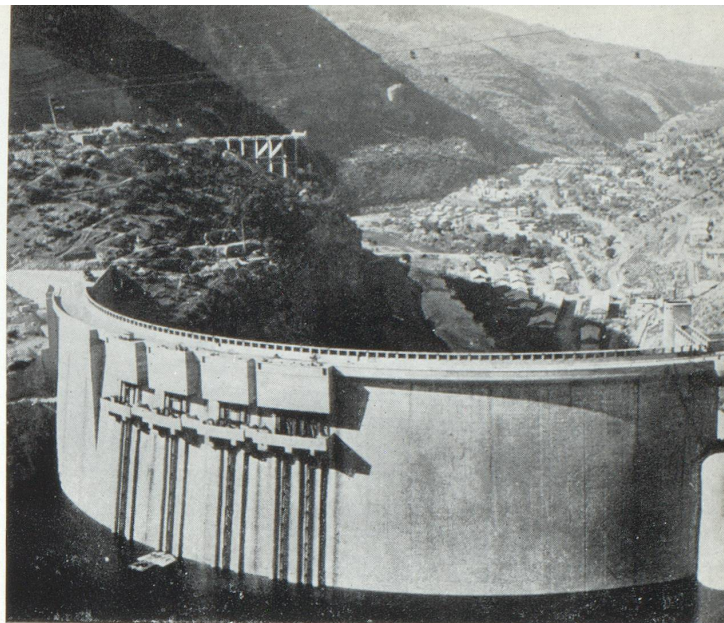
En ajoutant aux montants consacrés aux territoires de l'Union française ceux affectés à l'assistance bilatérale, l'effort financier de la France dépasserait, selon une estimation d'ensemble, 1 % du produit national brut. La France a pris ainsi la tête des puissances européennes devant la Grande-Bretagne.

Le Ministère des Affaires étrangères et le Secrétariat d'État aux Affaires économiques sont aidés par le Conseil National du Patronat français, qui a créé un service spécialisé dans les questions ayant trait à l'assistance technique et qui, par sa connaissance de la production française, est à même de les seconder dans toutes les tâches pratiques : recherche des experts demandés, enquêtes multiples, etc.

Le Conseil National du Patronat français rencontre des difficultés différentes suivant les cas. Dans le secteur multilatéral, la difficulté est de trouver l'expert puisque les crédits sont fournis par les Nations-Unies. Les entreprises françaises ne sont pas toujours disposées à se séparer d'un excellent spécialiste, les absences sont parfois longues, l'agent ne connaît pas souvent la langue du nouveau pays de résidence. Dans le secteur bilatéral, au contraire, la difficulté majeure est de trouver les fonds puisque le crédit budgétaire est vite épuisé. Les entreprises veulent bien alors se séparer d'un collaborateur, mais elles ne peuvent pas prendre tous les frais à leur charge.

En juin 1955, le Conseil National du Patronat français a envoyé à Washington, auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, une mission dont l'objectif principal était d'étudier le rôle et le fonctionnement des différents services de cette banque et de prendre contact avec ses dirigeants afin de renforcer la collaboration entre cet organisme et l'économie française. Cette mission a présenté un rapport très documenté et très complet qui a été largement distribué, non seulement aux entreprises françaises, mais aussi à toutes les ambassades de France à l'étranger. L'économie française a évidemment intérêt à suivre de très près les grands projets mondiaux

GUATÉMALA : Un élève de Jean-Claude Hugonnet, expert français de l'UNESCO, au travail (Photo UNESCO)



MAROC : Le barrage de Bin-el-Ouidane, (Photo Fédération nationale des travaux publics)

de développement économique financés par la Banque, et les territoires de l'Union française ne pourront que bénéficier d'une meilleure collaboration avec la Banque.

Il est difficile d'apprécier l'efficacité de l'assistance technique aussi bien sur le plan multilatéral que sur le plan bilatéral puisque les résultats ne sont pas toujours immédiats. Il peut être relativement facile de donner des conseils à un pays sous-développé, mais il est plus difficile de lui fournir les moyens qui lui permettront d'augmenter efficacement et rapidement son niveau de vie, que ces moyens proviennent d'une organisation internationale ou d'un pays spécialement intéressé. L'étude des demandes d'assistance exige du temps, des crédits, et des événements imprévisibles peuvent surgir à tout instant.

Les chiffres cités donnent déjà une idée de l'ampleur de l'effort accompli par la France. Celle-ci a réservé dans son programme d'assistance une place de choix à ses propres territoires sous-développés; les moyens mis en œuvre par la Métropole ne sont peut-être pas assez connus et appréciés. Chacun sait que la France est à l'avant-garde dans les domaines de l'énergie thermique et hydro-électrique, les travaux de génie civil, la géologie minière, etc., et qu'elle n'a pas hésité à mettre ses experts à la disposition des pays sous-développés malgré la pénurie d'ingénieurs et de techniciens dont elle souffre actuellement.

Certes, des critiques ont été faites sur l'assistance technique en général; certains estiment l'effort insuffisant, d'autres pensent que les organismes qui s'en occupent sont trop nombreux et sont à l'origine d'un gaspillage de forces. Une rationalisation s'impose à l'échelon le plus élevé. M. Pineau, Ministre des Affaires étrangères, a lancé ce printemps l'idée d'une Agence économique mondiale sous l'égide des Nations-Unies; cette agence pourrait mettre au point un nouveau grand plan d'aide aux pays sous-développés. On pense en France qu'il serait souhaitable aussi qu'une coopération entre pays européens s'établisse et se développe. Les pays sous-développés ne pourraient qu'en bénéficier.